FISH FUND | Fonds d'affectation spéciale sous la forme du mécanisme de financement sur la pêche

Formulaire de demande de don au titre du Fonds sur la pêche pour la réalisation d'un projet – Catégorie 1

Renseignements sur le projet	
1. Titre du projet	• *Indiquer le titre du projet.*
« Diagnostic des carences et des outils appropriés pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée en Haïti »	
2. Résumé du projet	• *Donner une brève description du projet.*
Ce projet de catégorie 1, d'une enveloppe budgétaire de **50,000.00 USD** sur une durée de **cinq (5) mois** soumis aux fins de financement au Fonds pour la pêche de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), cherche à identifier les lacunes et à proposer des dispositions à prendre pour mener une lutte efficace contre le fléau de la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INN) en Haïti. De façon plus spécifique et concrète, il entend mettre en exergue les obstacles qui entravent l'exploitation durable des ressources halieutiques dans les eaux haïtiennes et préconiser des pistes de solution pour y arriver. Comme activités, il est envisagé d'effectuer des recherches documentaires sur les faiblesses liées à la mauvaise gestion des ressources halieutiques et de conduire des enquêtes dans trois (3) régions du pays pour se renseigner sur les tenants et aboutissants de la pratique de la pêche INN en Haïti. Sur le plan stratégique, le projet compte aussi obtenir la coopération des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ou des arrangements régionaux de gestion des pêches (ARGP), tel que le « Caribbean Regional Fisheries Mechanism » (CRFM) à l'effet de lui faciliter l'accès à certaines informations et données de base sur les activités des pays et navires cibles. En guise de résultats du projet, il est prévu de répertorier les principales zones de pêche INN, tant par les pêcheurs haïtiens que par les pays et les navires non affiliés à des ORGP/ARGP qui exercent cette pratique halieutique préjudiciable dans les eaux territoriales (ET) et de la zone d'économie exclusive (ZEE) du pays, ainsi que les mécanismes et outils de base nécessaires pour une lutte efficace contre elle.	
3. Objectifs	• *Indiquer clairement ce que le projet vise à accomplir.*
Objectif général du projet Comme objectif général, le projet vise à inventorier les lacunes et identifier les mesures à adopter en vue d'établir un plan destiné à mener une lutte efficace contre les activités de pêche INN dans le pays. Objectifs spécifiques Les objectifs spécifiques en lien à cet objectif général consistent à : a. Répertorier les principales zones ou régions du pays où les pratiques de pêche INN sont les plus fréquentes ; b. Recenser les pays et/ou les navires non affiliés à des ORGP ou ARGP, qui exploitent les ressources halieutiques dans les ET et ZEE du pays par la pratique des activités de pêche INN ; c. Identifier les mécanismes et instruments de base nécessaires dont le pays doit disposer pour s'impliquer dans une lutte efficace contre cette pêche destructrice.	

Les objectifs du projet s'alignent avec la mise en œuvre de l'Accord sur la pêche (ASP) de l'OMC dans le sens où ils visent notamment à déterminer les lacunes réglementaires et institutionnelles empêchant notamment les pratiques de pêche INN (Art. 3 de l'ASP) et à identifier les mécanismes et les instruments nécessaires pour les combler en répondant aux obligations liées à la mise en œuvre de l'Accord, par exemple en termes de notifications (Art.8). En ce qui concerne le recensement des pays et/ou navires non affiliés à des ORGP/ARGP plus particulièrement, il convient de mentionner en premier lieu, qu'Haïti est membre du CRFM, avec lequel des relations de coopération sont déjà établies. Le projet envisage de chercher son appui afin de compléter le dénombrement des navires non affiliés exerçant des activités de pêche dans la ZEE d'Haïti. Il entend également renforcer ces relations par des échanges d'information avec cette organisation. Cet inventaire permettra de disposer de données factuelles qui, combinées aux renseignements disponibles au niveau national, serviront à identifier, sans ambages, les activités de pêche INN au sens du paragraphe 3 du PAI de la FAO et conformément aux dispositions de l'article 3 de l'ASP.

4. Contexte	• *Résumer le contexte du projet et indiquer en quoi ses objectifs spécifiques se rapportent à la mise en œuvre des disciplines de l'Accord sur les subventions à la pêche.*

La pêche INN désigne l'ensemble des pratiques halieutiques non conformes aux lois, règlements et conventions en vigueur au niveau national et international. Elle constitue une menace majeure pour la durabilité des ressources marines.

Dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche (Réf. : WT / MIN(22)/33 · WT / L / 1144 en date du 17 Juin 2022), qui vise à renforcer les capacités des pays en développement (PED) et les pays les moins avancés (PMA), notamment en matière de gestion durable des ressources halieutiques, de lutte contre la pêche INN et de mise en conformité avec les engagements contenus dans ledit accord.

Haïti fait partie des Membres de l'OMC ayant formellement accepté l'Accord sur les subventions à la pêche, à travers le dépôt de ses instruments d'acceptation auprès de la Directrice générale le 21 février 2024, et siège au Comité directeur du Fonds sur la pêche. À ce titre, Haïti soumet, aux fins de financement, cette proposition de projet de catégorie 1, tel que titré ci-dessus, par le biais du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) qui assure la gestion du secteur halieutique haïtien.

Les conséquences néfastes de la pêche INN sont nombreuses : surexploitation des ressources halieutiques, menace pour la biodiversité, les espèces marines en danger et la sécurité alimentaire de la population en général et des communautés côtières en particulier, pertes économiques pour les pêcheurs locaux, préjudice à la souveraineté des États côtiers, concurrence déloyale sur les marchés, etc. À cet égard, ce projet cherche à identifier les obstacles à surmonter ainsi que les voies et moyens à utiliser, en vue de contribuer à la création d'un cadre adéquatement fonctionnel pour la mise en œuvre des disciplines de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, sachant que certaines conditions de base nécessaires pour faire face à la pêche INN dans le pays, font encore défaut.

5. Résultats escomptés	• *Indiquer clairement les résultats auxquels doit aboutir le projet.*

Les résultats attendus dans le cadre de la mise en œuvre du projet peuvent être ainsi déclinés :

- Les principales zones ou régions du pays où la pêche INN est plus fréquemment pratiquée sont répertoriées ;
- Les pays ou les navires non affiliés à des ORGP/ARGP qui exploitent les ET et celles de la ZEE de la République d'Haïti par les activités de pêche INN sont recensés ;
- Les mécanismes et outils de base nécessaires pour une lutte efficace contre la pêche INN sont identifiés ;

- Des recommandations sont faites sur les principales mesures à adopter en vue de faciliter la lutte contre la pêche INN.

Une fois que les lacunes en matière de mise en œuvre de l'ASP seront identifiées, les recommandations résultantes feront intégralement partie d'une proposition de projet visant à les combler en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord en fonction des capacités du pays et de financements sollicités des fonds de subventions du guichet de catégorie 2 de l'OMC et d'autres partenaires techniques et financiers (PTF) d'Haïti.

Entités de mise en œuvre	
6. Entité de mise en œuvre	• *Nom de la (des) organisation(s) chargée(s) de mettre en œuvre le projet.*

La Coordination de la mise en œuvre du projet sera assurée par l'Unité Nationale de mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé du Ministère du Commerce et de l'Industrie (CIR-MCI).

NB : *De février 2021 à mars 2024, l'entité susmentionnée a assuré la coordination de l'implémentation du projet de catégorie 2, financé par le CIR à hauteur de 1.5 million de dollars, sur la pêche maritime et le sel marin dans l'axe côtier Artibonite – Nord-Ouest d'Haïti, en partenariat avec le MARNDR et le Bureau des mines et de l'énergie (BME).*

7. Coordonnées	• *Indiquer le nom complet, l'adresse électronique et les coordonnées du point focal responsable du projet.*

- ✓ Panel **PAULEMONT**, Directeur Général du MCI : ppanel2005@yahoo.fr ; +509 3357-9873
- ✓ Madsen **GACHETTE**, Coordonnateur National du CIR : gacmad@yahoo.fr ; +509 3867-3737, pour le suivi technique et administratif du dossier.

8. Partenariats	• *Décrire les partenariats et collaborations avec des organisations envisagés à l'appui de la mise en œuvre du projet financé par ce don ou les programmes plus vastes englobant le projet, et indiquer en quoi ils contribueront à la réalisation des objectifs du projet.*

Partenaire : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR).

Le MCI et le MARNDR participeront conjointement au choix des consultants qui seront recrutés pour la mise en œuvre du projet à travers un appel d'offre restreint ainsi qu'à l'identification des régions devant être enquêtées sur les activités de pêche INN. De plus, les cadres de terrain du MARNDR en poste dans les régions ciblées pour l'enquête serviront de guide pour l'orientation des consultants au niveau local.

Le MARNDR est l'entité publique sectorielle chargée de la gestion des ressources halieutiques et côtières. Comme tel, le MCI, dans ses dimensions transversales, se trouve régulièrement en interaction avec le MARNDR, tant dans les questions d'intérêt strictement national que dans les obligations de portée internationale. Ainsi, des liens très forts de coopération ont toujours existé entre ces deux (2) institutions étatiques, comme en témoigne un partenariat dans la mise en œuvre d'un récent projet au cours des 4 dernières années, sur le renforcement des capacités productives et commerciales dans les filières pêche maritime et sel marin, avec un financement du Cadre Intégré Renforcé (CIR) de l'OMC. Dans le cadre de ce projet, le MARNDR eut à sélectionner les sites d'intervention du projet, procéder au recrutement des 2 consultants pour l'élaboration du document de projet dont l'un était devenu chef du projet dans sa phase d'implémentation, et à fournir une partie du personnel exécutant (4 cadres techniques). A son tour, le présent projet proposé pour le guichet de catégorie 1 du fonds de subvention de l'OMC pour la pêche prévoit le

recrutement des 2 consultants : l'un par le MARNDR et l'autre par le MCI, puis la mise à profit des représentants du MARNDR dans les zones ciblées pour les enquêtes pour l'orientation des consultants au niveau local et enfin le MARNDR participera aussi au choix des sites d'enquête.

Les informations recueillies sur le terrain lors de la mise en œuvre du projet du CIR laissaient présager que la pêche INN se pratique dans les ET et celles de la ZEE d'Haïti. Ce projet permettra d'inventorier les lacunes réglementaires et institutionnelles pour déterminer et lutter contre la pêche INN. Pour cela, il envisage de formuler des propositions visant à faciliter la mise en œuvre de l'ASP.

Renseignements sur le budget

9. Montant total du don pour la réalisation du projet	• *Indiquer le montant total du don demandé au titre du Fonds sur la pêche pour la réalisation du projet.*

Le montant total sollicité pour la mise en œuvre du projet s'élève à **50,000.00 USD** répartis comme indiqué dans le tableau ci-après, sur une durée de cinq (5) mois :

Rubrique	**Unité**	**Nombre d'unités**	**Coût/unité (USD)**	**Coût total (USD)**
Honoraires[1] du consultant # 1, Expert en gestion des ressources halieutiques (nombre d'HJ facturables)	HJ	30	300.00	9,000.00
Honoraires[2] du consultant # 2, Expert en politiques et négociations commerciales (nombre d'HJ facturables)	HJ	30	300.00	9,000.00
Indemnité journalière de subsistance (per diem)[3] des 2 consultants	HJ	40	200.00	8,000.00
Billets d'avion national aller/retour (3 & 2 missions de terrain respectivement pour les consultants 1 & 2)	Billet	5	470.00	2,350.00
Location de véhicules tout-terrain (3 jours de location / mission) & paiement de chauffeur	Jours	9	250.00	2,250.00
Frais de collations pour les ateliers en groupes de discussions (25 participants/atelier)	Atelier	3	1,500.00	4,500.00
Location d'espaces pour les ateliers	Atelier	3	250.00	750.00
Frais de coordination (Coordonnateur National du CIR au MCI)	HM	5	1,000.00	5,000.00
Frais de service comptable (Responsable financier) & Assistante Administrative	HM	5	730.00	3,650.00
Carburant (3 missions de terrain @ 3 jrs de location/mission + fonctionnement sur 5 mois) & logistique	FF	1	3,500.00	3,500.00
Sensibilisation et communication	FF	1	2,000.00	2,000.00
Total (USD)				**50,000.00**

[1] Consultant # 1 : halieute recruté au niveau national.

[2] Consultant # 2 : expert en politiques et négociations commerciales recruté au niveau national.

[3] Trois (3) ou quatre (4) régions sont suggérées pour les enquêtes, en fonction de leur forte probabilité d'être affectées de façon significative par la pêche INN : le Nord-Est et le Sud-Est du pays vis-à-vis de la République Dominicaine (un cas assez récurremment signalé, quoique peu ou pas documenté, le Nord-Ouest en face de Cuba, la Péninsule Sud (Grande-Anse) en face de la Jamaïque et la mer des Caraïbes face au Venezuela/Colombie… Les enquêtes seront organisées à raison de 5 jours par région (transport aérien aller/retour pour atteindre les régions, location de véhicules tout- terrain et achat de carburant sur place pour la réalisation de l'enquête), logistique, etc.

Gestion du projet

- Sous l'autorité du Directeur Général du MCI, le Coordonnateur/responsable de l'Unité de mise en œuvre (UNMO) aura pour attributions : (i) d'assurer le suivi du processus de mise en œuvre du projet au triple plan technique, administratif et financier ; et (ii) de contrôler la conformité des rapports qui seront soumis à l'OMC, suivant les étapes définies.

- L'option d'un appel d'offre restreint tient compte d'abord de l'envergure du projet sur le plan budgétaire. Elle prend aussi en considération le manque de ressources nécessaires pour une équipe d'évaluateurs devant éventuellement travailler sur un nombre élevé de dossiers (cas d'un appel d'offre ouvert), contre une évaluation sans coût pour un nombre de répondants limité.

- De par la spécificité de l'intervention, les Consultants seront tirés sur le volet. Leur éligibilité sera fonction de l'adéquation de leur profils académiques aux prérequis documentaires et de la conformité de leurs qualifications et expériences professionnelles aux exigences du mandat. Les candidats qui auront rempli les conditions requises en seront notifiés et invités, par la même occasion, à manifester leur intérêt pour la demande de service et à faire valoir leur motivation et disponibilité à y répondre.

- Cette formalité, une fois remplie, les candidats seront éligibles à recevoir les termes de référence les habilitant à préparer la note conceptuelle. Celle-ci aura valeur d'offre technique et devra, par conséquent, contenir des éléments qui puissent permettre d'apprécier :
    - leur compréhension du mandat ;
    - l'approche méthodologique qu'ils se proposent d'utiliser ;
    - leur plan de travail et calendrier d'exécution, prenant en compte le temps imparti à chaque activité ou groupe d'activités ;
    - leurs expériences pertinentes en relation avec le mandat.

- Pour sa part, l'offre financière devra indiquer en détail les honoraires des consultants (unité, nombre, coût unitaire, total) qui ne pourront, en aucune façon, dépasser le montant budgétisé. En cas de dépassement budgétaire, le MCI les contactera pour tenter de les amener à réduire leurs prétentions à la hauteur des montants disponibles pour la réalisation technique des travaux. Si le MCI échoue dans cette tentative, il cherchera à tirer d'autres postulants sur le volet quoique cette expertise soit un peu rare sur le marché.
- Pour raison d'éthique, l'application de ces modalités sera confiée à un Comité ad hoc de sélection placé sous les auspices de la Direction Générale du MCI, lequel aura à charge de valider les choix des consultants retenus, sur la base d'une grille d'évaluation qui sera mise à sa disposition par le MCI.

- Concernant les Frais de Coordination (5,000 USD) de service comptable et de l'assistante Administrative (3,650 USD), fixés pour les 5 mois, il est important de souligner que la gestion de ce projet impliquera des taches supplémentaires à exécuter par les cadres susmentionnés. Surtout que dans le cadre du fonctionnement de la Cellule CIR, au cours de la phase intérimaire (InFa), 2 parmi les 3 cadres ne bénéficient pas de salaires réels mais d'un frais de service. De plus, l'intervention se fera sous l'égide du Directeur Général du MCI, Point focal de CIR-Haïti, avec l'appui technique de la Cellule de coordination du CIR, conformément aux lignes directrices dudit programme et à la réglementation nationale en matière de passation de marchés. D'une manière générale, la Cellule de coordination du CIR aura pour responsabilité de gérer le processus de réalisation de la mission et de veiller au strict respect des termes de référence, des normes et des procédures techniques et administratives établies surtout que l'exécution de ce projet nécessitera des rencontres fréquentes de coordination entre le MARNDR & le MCI..

- Les frais forfaitaires de 3,500 USD sont prévus pour couvrir les coûts de carburant pour les missions d'enquêtes de terrain dans les 3 régions ciblées et des déplacements pour les autres besoins du personnel durant les 5 mois de durée du projet, ainsi que les matériels de fonctionnement (papier, encre pour imprimante et photocopieuse, entretien de véhicules…).

Principaux éléments de mise en œuvre	
10. Suivi et évaluation	• *Décrire les arrangements de suivi et d'évaluation prévus pour le projet conformément au cadre logique et au cadre d'établissement de rapports prévus par le Fonds sur la pêche.*

Comme suggéré dans les principes de conception du cadre logique qui constitue l'élément essentiel du cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) du Fonds sur la pêche, les indicateurs seront adaptés afin de répondre aux besoins spécifiques du projet en fonction de chaque étape de la théorie du changement (Réf. : FR – Logical Framework – Janvier 2025). Dans cette perspective :

- Des indicateurs simples et concis requérant des méthodes de collecte de données relativement peu coûteuses (telles que les enquêtes sous forme de groupes de discussions) seront utilisées au niveau des produits ;
- Des indicateurs à court terme seront priorisés en ce qui concerne l'impact ;
- L'auto-évaluation par le biais du rapport de fin de projet et d'enquêtes ponctuelles post-projet incluant la participation des partenaires, des donateurs et des bénéficiaires, pour plusieurs indicateurs similaires dans la mesure du possible (ceux relatifs à l'égalité des genres et la durabilité, par exemple) concernant des produits, des résultats et des impacts.

11. Communication et sensibilisation	• *Indiquer comment votre organisation communiquera sur le projet et le soutien apporté par le Fonds sur la pêche ; indiquer comment les résultats du projet seront mis à disposition et diffusés.*

La sensibilisation et la communication sur le projet et le soutien apporté par le Fonds sur la pêche seront réalisées à travers :

- La diffusion des informations y relatives au grand public via la presse parlée, écrite, télévisée, en ligne ainsi que les médias sociaux ;
- L'élaboration et la distribution du rapport de fin de projet auprès des partenaires techniques et financiers (PTFs) ;
- L'organisation d'un atelier de restitution des résultats du projet à l'attention des partenaires et d'autres parties prenantes locaux.